

avec eux des enfants qui ont atteint leur sixième ou septième année ? En cela, ne donne-t-elle pas la plus grande preuve de sa sollicitude pour le salut des enfants, et pour l'honneur des familles chrétiennes ?

Il y a une autre faute dans laquelle tombent certains parents et qui n'est pas moindre que celle dont nous venons de parler et qui est celle de faire coucher dans le même lit de jeunes enfants, sans distinction de sexe. Quel aveuglement inconcevable ! quelle imprudence inqualifiable ! Et après cela, on est étonné de voir des enfants de neuf, dix, onze ans se livrer au désordre, à tous les penchans de la nature corrompue !

Parents imprudens et mille fois coupables, n'oubliez pas que vous êtes comptables à Dieu, à la religion, à la société, &c., de tous ces malheurs qui sont presque toujours irréparables !

Il arrive encore quelquefois, à la campagne, que pendant l'été, les jeunes gens préfèrent aller coucher à la grange, sur le fenil, que dans leurs lits. A les entendre, c'est pour être plus au frais, et surtout, s'est pour échapper au malaise causé par les insectes ; mais que de désordres sont souvent résultats de cette soustraction à la surveillance des parents ! Parents, ici encore, pensez sérieusement que votre trop grande crédulité et votre faiblesse peuvent amener de graves inconvénients, si ce ne sont même quelquefois de grands malheurs !

Que vos enfants soient toujours placés assez près de vous, pour que vous puissiez exercer sur eux, une surveillance convenable et nécessaire.

Nous pourrions encore signaler un très grave défaut ; celui de mettre tous les lits dans un grand appartement. C'est encore une imprudence d'une extrême gravité, et dont les mauvaises conséquences sont ordinairement très sérieuses.